

CERTIFICATION DE SPÉCIALISATION COIFFURE COUPE COULEUR- TITRE RNCP38232- CODE ROME D1202-ENREGISTRÉ LE 09/04/2015

Niveau 3 durée de formation 1 an

Le titulaire de la certification de spécialisation coiffure coupe couleur est un professionnel spécialisé, compétent dans les techniques de coloration, de coupe et de coiffage. Destinée à améliorer la technique des jeunes titulaires d'un CAP, le CS forme de futurs professionnels spécialistes de la coloration et de la coupe.

Son titulaire sait concevoir et réaliser des effets capillaires par coloration, méchage, défrisage ... Il connaît également les différents styles de coupes ainsi que les techniques de mises en forme et de coiffage, qui vont lui permettre de réaliser des coiffures personnalisées.

ACCÈS A LA FORMATION

Près requis :

Etre titulaire du CAP métiers de la coiffure

Durée estimée entre la demande et le début de la formation : 2 mois maximum

DEBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le titulaire de la certification de spécialisation coiffure coupe couleur exerce son activité dans les salons et entreprises de coiffure, dans les milieux du spectacle et de la mode, dans les établissements sanitaires et sociaux, dans les entreprises de production et de distribution des produits capillaires.

Il peut occuper des postes de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, de conseiller professionnel.

POURSUITES D'ÉTUDES

La CS débouche sur la vie active mais il est possible de poursuivre sous certaines conditions en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel.

CONTENUS DE FORMATION

BLOCS	LISTE DE COMPETENCES
RNCP38232BC01 - Coupe transformation, coiffage « dame »	Mettre en œuvre des techniques de coupe « dame » Mettre en œuvre des techniques de coiffage
RNCP38232BC02 - Coloration, effets de couleurs	Gérer l'environnement de travail Mettre en œuvre des techniques de coloration Evaluer la qualité de la prestation
RNCP38232BC03 - Efficacité de la prestation	S'approprier l'information à des fins professionnelles afin de la transmettre Communiquer en vue de la réalisation d'une prestation Organiser les activités Apprécier l'efficacité de la prestation

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION <https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/index156e.html>

CONDITIONS D'ACCÈS –LP ST VINCENT DE PAUL

Être titulaire d'un CAP métiers de la coiffure

MODALITÉS DE LA FORMATION ET D'ÉVALUATION

Cours théoriques, pratiques professionnelles et savoirs associés en présentiel. Évaluations diagnostiques, formatives et sommatives sur 2 semestres de l'année scolaire 2024-25, formalisées sur des bulletins trimestriels (moyennes et appréciations).

Les épreuves de l'examen final se déroulent en CCF (contrôle en cours de formation) et en épreuves ponctuelles.

MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE COUPE COULEUR			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités*, formation professionnelle continue dans un établissement public		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E 1 : Coupe transformation, coiffage « dame »	U 1	4	CCF		Ponctuel pratique	45 mn
E 2 : Coloration, effets de couleurs	U 2	4	CCF		Ponctuel pratique et oral	1 h 50
E 3 : Évaluation de l'activité professionnelle	U 3	4	Ponctuel écrit et oral		Ponctuel écrit et oral	20 min

Le diplôme est délivré par le ministère de l'éducation nationale.

L'apprenti(e) évoluera en mixité de public au sein de la classe de CS coiffure coupe couleur (minium 50% de l'effectif classe est composé d'élèves en formation initiale)

PRISE EN CHARGE DES COÛTS DE FORMATION

En contrat d'apprentissage, 400 heures de formation par an sont **nécessaires et obligatoires** pour pouvoir s'inscrire à l'examen. La prise en charge est également assurée par l'OPCO EP GRAND EST.

0 euro à la charge des alternants

Aucun frais d'inscription

ACCESSIBILITÉ / RESTAURATION

Accès aux locaux : tout public

Restauration au self : 7.00€/repas

Hébergement : le CFPC/UFA VDP ne dispose pas d'internat.

Des modalités et aménagements sont proposés aux personnes en situation de handicap (le **registre d'accessibilité est disponible à l'accueil du Lycée**).

RÉMUNÉRATION DES ALTERNANTS

En apprentissage, le tuteur doit être titulaire à minima du brevet de maîtrise en Alsace Moselle

Salaire d'un apprenti : indicateur 2024			
	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21-26 ans
1^{ère} année	477€ (27% du SMIC)	760€ (43% du SMIC)	936€ (53% du SMIC)
2^{ème} année	639€ (39% du SMIC)	901€ (51% du SMIC)	1078€ (61% du SMIC)
Salaire d'un apprenti de 26 ans et + : 1767€			

RÉSULTATS ET PERFORMANCE

Il s'agit de la 1^{ère} année : les indicateurs de performance et les résultats ne sont pas encore connus

MAJ le 09/09/2024



LES AIDES AUX APPRENTIS



Aides à l'apprentissage

Carte d'étudiant des métiers : Elle permet de bénéficier de réductions auprès de restaurants, accès culturels, ...

Contactez votre centre de formation

Prime d'activité : versée à toute personne dont les ressources respectent certaines limites calculées trimestriellement. Simulation : caf.fr



Aides à la mobilité

Aides au permis de conduire de 500€ pour le permis B

Contactez votre centre de formation

Aide Vacances annuelle de 50€ à 250€ pour partir en vacances.

Avoir entre 18 et 25 ans sous certaines conditions

Conditions et éligibilité sur : <https://depart1825.com/>



Aides à la culture

Pass Culture : Application sur téléphone portable réservée aux jeunes de 18 ans, y compris les apprentis.

300 € sont crédités selon les critères d'éligibilité avec des offres (cinéma, concert, théâtre, musée, cours artistiques, achat de livres, BD, ...)

Information : pass.culture.fr



Aides au logement

Aide personnalisée pour le logement (APL)

Prise en charge pour les locataires d'une partie du loyer en fonction des revenus et du montant du loyer. Pas de limite d'âge / Information et éligibilité : caf.fr

Mobili-Jeune : Prise en charge pour les locataires d'une partie du loyer (entre 10 et 100€) pendant un an pour les étudiants en alternance / Information et éligibilité : mobilijeune.actionlogement.fr/connexion

Loca Pass : financement sous forme de prêt à taux 0% du versement de votre dépôt de garantie / Information et éligibilité : <https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

Garantie VISALE : Pour les locataires sans garantie Garantie de l'État remplaçant les garants lorsque le locataire n'en a pas / Information et éligibilité : <https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale>



Aides locales

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre **région, agglomération ou commune** pour d'éventuelles aides pour les jeunes et apprentis

Mission locale : Pour la recherche d'employeur, en cas de rupture de votre contrat ou pour des difficultés d'ordre social, n'hésitez pas à contacter la Mission locale de votre territoire

Les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des jeunes de 16 à 25 ans. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.



